GUIDE D'ACCUEIL

À L'ÉCOLE SECONDAIRE

Fonctionnement

Transport scolaire

Services aux élèves

et bien plus

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Québec

SYSTÈME D'ÉDUCATION AU QUÉBEC 3

ENTRÉE À L'ÉCOLE SECONDAIRE 4

CLASSEMENT DE MON ENFANT 5

INFORMATIONS IMPORTANTES 6

SERVICES AUX ÉLÈVES 8

RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE 10

COMMUNICATION ENTRE L'ÉCOLE ET LES PARENTS 12

EN CAS D'INSATISFACTION 16

IMPORTANCE D'UNE SAINE ALIMENTATION 16

TRANSPORT SCOLAIRE 17

RESSOURCES 18

INTRODUCTION

Ce guide a été conçu pour les parents d'élèves immigrants nouvellement arrivés au Québec. Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) a créé ce guide d'accueil pour vous aider à comprendre le système scolaire du Québec et vous encourager à participer à la vie scolaire de votre enfant.

SYSTÈME D'ÉDUCATION AU QUÉBEC

Au Québec, l'éducation des enfants est gratuite et obligatoire pour les jeunes de 6 à 16 ans. La maternelle se fait à 5 ans, mais elle n'est pas obligatoire. Le primaire compte six années d'enseignement et le secondaire se termine en cinq ans. Il est possible de compléter son secondaire régulier jusqu'à l'âge de 18 ans (si l'élève a 18 ans avant le 30 septembre). Pour un élève âgé de plus de 18 ans, l'inscription à une formation pour adultes est possible.

Chaque école primaire est associée à une école secondaire de son secteur. Les élèves peuvent faire un choix d'école si les projets pédagogiques qui les intéressent ne sont pas offerts dans l'école de leur secteur. L'élève, nouvel arrivant, est généralement dirigé vers les services de francisation pour la mise à niveau. Au secondaire, ce programme n'est pas offert dans toutes les écoles.

C'est le ministère de l'Éducation (MEQ) qui veille à la qualité des services éducatifs donnés dans les écoles.

Pour en savoir plus sur les programmes du MEQ : education.gouv.qc.ca/accueil.

Pour en savoir plus sur le système scolaire québécois, vous pouvez consulter les capsules traduites en 10 langues sur le site suivant : Le système scolaire au Québec – Espace Parents

LE TERRITOIRE DU CSSDGS COMPTE

38 ÉCOLES PRIMAIRES
12 ÉCOLES SECONDAIRES
UNE ÉCOLE SPÉCIALISÉE

UN CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

DEUX CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ENTRÉE À L'ÉCOLE SECONDAIRE

L'intégration des nouveaux élèves est une préoccupation pour chacune des écoles secondaires du CSSDGS. Notre organisation favorise l'intégration directement en salle de classe régulière, avec un soutien linguistique pour amener l'élève à être le plus rapidement à niveau, afin de suivre le programme des élèves de son groupe d'âge.

CLASSEMENT DE MON ENFANT

Si votre enfant connaît peu ou pas le français (à l'oral, en lecture ou en écriture), il sera intégré dans un groupe avec des élèves de son âge et il recevra des services de soutien à l'apprentissage du français.

Le MEQ a bâti un programme appelé « Intégration linguistique scolaire et sociale » qui permettra à votre enfant d'apprendre le français et il sera évalué en fonction de ce programme.

Votre enfant fera des apprentissages dans les autres disciplines (mathématiques, éthique et culture religieuse, sciences, arts, univers social et éducation physique). Toutefois, il pourrait ne pas y avoir de notes inscrites au bulletin si le manque de connaissances de la langue française ne permet pas d'évaluer objectivement les compétences visées par les différents programmes disciplinaires.

Plus de détails vous seront fournis, en cours d'année, par l'enseignant de votre enfant.

INTÉGRATION LINGUISTIQUE SCOLAIRE ET SOCIALE

INTÉGRÉ DANS UN GROUPE DE SON ÂGE

SERVICES DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

INFORMATIONS IMPORTANTES

Dès votre première visite à l'école, des documents importants vous seront remis :

LE CALENDRIER SCOLAIRE
L'HORAIRE DES CLASSES
LA LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES À ACHETER
L'AGENDA SCOLAIRE
DE L'INFORMATION SUR LE PORTAIL PARENTS MOZAÏK

Les fournitures scolaires qui ne sont pas disponibles à l'école devront être achetées en magasin. Plusieurs magasins (ex. : *Bureau en gros, Jean Coutu, Walmart*, etc.) vendent ces articles. Il est recommandé d'identifier les objets de votre enfant, en cas de perte.

L'horaire des classes est différent dans chaque école. Durant les heures de classe, l'élève ne peut quitter l'école sans l'autorisation écrite de ses parents. À la fin des classes, l'élève doit quitter l'école, sauf s'il a une activité parascolaire ou une retenue, en cas de non-respect des règlements de l'école.

Voici quelques informations générales au sujet du calendrier scolaire :

Début de l'année scolaire : fin août

Fin de l'année scolaire : avant le 24 juin

Journées de classe : 180 jours de classe pour tous les élèves

Congés :

- Fête de Noël et du nouvel An
  (2 semaines à la fin de décembre et au début de janvier)
- Jours fériés

Semaine de relâche : Congé pour les élèves et les enseignants au début du mois de mars

Journée pédagogique fixe : congé pour les élèves seulement

Journée pédagogique bassin : congé pour les élèves seulement

Journée pédagogique école : congé pour les élèves seulement

Journée pédagogique conditionnelle : s'il n'y a pas eu de fermeture d'école en raison d'intempéries, c'est congé pour les élèves seulement

VOUS POUVEZ CONSULTER L'AGENDA SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT POUR PLUS DE DÉTAILS.

SERVICES AUX ÉLÈVES

À l'école, plusieurs ressources sont disponibles pour aider les élèves et les parents :

L'enseignant est la première personne à contacter si vous avez des questions au sujet des apprentissages de votre enfant (devoirs, difficultés, etc.).

La secrétaire vous accueille en arrivant à l'école. Elle peut répondre aux questions concernant le transport scolaire, entre autres. Selon vos besoins, elle communiquera avec différents membres du personnel de l'école.

La direction d'école est la personne à contacter en cas de difficultés particulières concernant les apprentissages et le comportement de votre enfant (après avoir rencontré l'enseignant).

D'autres ressources peuvent aider votre enfant à la suite des recommandations de l'école :

- CONSEILLER EN ORIENTATION
- PSYCHOÉDUCATEUR
- TRAVAILLEUR SOCIAL
- TECHNICIEN EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
- ORTHOPÉDAGOGUE
- PSYCHOLOGUE
- TECHNICIEN EN LOISIRS ET SPORTS
- SURVEILLANT
- ANIMATEUR DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE
- INFIRMIÈRE
- ORTHOPÉDAGOGUE
- INTERVENANT EN PRÉVENTION DES TOXICOMANIES

RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

RÈGLES DE CLASSE

En début d'année, les enseignants établissent des règles dans leur classe. Le respect des adultes et des autres élèves est essentiel en tout temps. La violence physique ou verbale n'est pas tolérée. Les conflits entre les élèves doivent être réglés de façon pacifique, avec ou sans l'aide des adultes intervenants dans l'école. Le non-respect de ces règles aura des conséquences qui sont déjà établies par l'école. Votre collaboration avec l'école est importante pour assurer une bonne intervention.

Vous pouvez consulter l'agenda scolaire de votre enfant pour plus de détails.

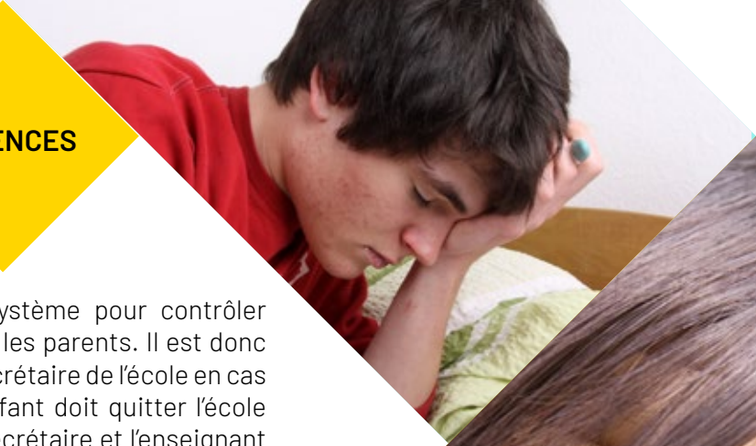

ABSENCES

Chaque école a un système pour contrôler les absences et aviser les parents. Il est donc essentiel d'aviser la secrétaire de l'école en cas d'absence. Si votre enfant doit quitter l'école durant la journée, la secrétaire et l'enseignant doivent être avisés. Des absences répétées ou non motivées peuvent entraîner des sanctions pour l'enfant (ex. : rencontre avec les parents, retenues, etc.).

Vous pouvez consulter l'agenda scolaire de votre enfant pour plus de détails.

HABILLEMENT

Toutes les écoles secondaires du CSSDGS ont des règles concernant les vêtements à porter. Certaines écoles ont un uniforme obligatoire pour circuler dans l'école et l'enfant doit le porter quotidiennement.

Pour le confort de votre enfant, les vêtements doivent être adaptés à la température et aux activités. Lors des cours d'éducation physique, le t-shirt, le short ou le pantalon de sport, avec espadrilles ou tout autre vêtement adapté pour l'activité est obligatoire.

Vous pouvez consulter l'agenda scolaire de votre enfant pour plus de détails.

COMMUNICATION ENTRE L'ÉCOLE ET LES PARENTS

RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS

Chaque discipline scolaire (ex. : français, anglais, sciences, histoire, géographie, mathématiques, éducation physique, arts, etc.) est enseignée par des spécialistes différents. Ils travaillent tous ensemble à la réussite des élèves. Les changements de classe sont fréquents, car certains locaux contiennent du matériel spécialisé et disciplinaire.

À la fin de la première étape, vous recevrez un bulletin scolaire. Vous serez aussi invité à rencontrer les enseignants pour discuter des apprentissages de votre enfant. **Vous pouvez consulter l'agenda scolaire de votre enfant pour plus de détails.**

En tout temps, vous pouvez communiquer avec les différents intervenants de l'école à partir du portail parents Mozaïk : portailparents.ca/accueil/fr

Vous y trouverez les informations suivantes :

RENCONTRE DE PARENTS
AGENDA
CARTE D'IDENTITÉ
CONTRÔLE DES ABSENCES
FINANCE
MESSAGES IMPORTANTS AU SUJET DE VOTRE ENFANT

Vous pouvez consulter la procédure d'accès au :
cssdgs.gouv.qc.ca/portailparents

AIDE À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Au secondaire, les élèves bénéficient de services pour bien s'organiser et bien réussir!

Voici des exemples de services offerts :

SUIVI PERSONNALISÉ
AIDE AUX DEVOIRS
RÉCUPÉRATION PAR DISCIPLINES ET REPRISES D'EXAMENS
SERVICE D'AIDE SCOLAIRE
ENTRAIDE ENTRE LES ÉLÈVES
COURS DE RATTRAPAGE DURANT L'ÉTÉ
SERVICE D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

À la maison, certaines conditions sont essentielles à mettre en place pour aider à la réussite de votre enfant.

Par exemple :

Vérifiez régulièrement et signez au besoin les travaux de votre enfant.

Veillez à ce que votre enfant ait un endroit tranquille et bien éclairé pour le travail scolaire.

Fixez une heure et une durée précise pour les devoirs.

Intéressez-vous à ce que votre enfant apprend à l'école. Votre simple présence donne de l'importance à ce qu'il fait et l'encourage à réussir.

IMPLICATION DES PARENTS À L'ÉCOLE

Il y a plusieurs façons de vous impliquer à l'école de votre enfant.

Bénévolat
Vous pouvez vous impliquer à travers plusieurs situations de vie à l'école ou au sein de la classe de votre enfant : sorties culturelles, sorties éducatives, fêtes, thématiques de classe, projets de classe et autres.

Organisme de participation des parents (OPP)
C'est un comité de parents bénévoles pour venir en aide au sein de l'école de différentes façons :

- Fournir aux parents l'information disponible;
- Organiser des conférences, des journées et des semaines thématiques;
- Mettre sur pied une banque de parents bénévoles;
- Réaliser, pour le compte du conseil d'établissement, des campagnes de levée de fonds;
- Participer à l'organisation d'activités parascolaires, de fêtes et autres événements importants;
- Élaborer des projets d'amélioration de l'école (ex. : la cour d'école);
- Créer une chaîne téléphonique;
- Développer des projets en lien avec la communauté;
- Et bien d'autres choses, selon les besoins de l'école et votre créativité.

Conseil d'établissement (CÉ)
C'est un comité où toutes les décisions importantes concernant l'école et les élèves sont prises. Le CÉ est composé de représentants élus par l'assemblée des parents de l'école, de membres de la communauté, d'enseignants et autres membres du personnel de l'école. Le CÉ adopte notamment le projet éducatif de l'école ainsi que son budget annuel et approuve une foule de propositions déterminantes dans la conduite des activités de l'école.

Comité de parents (CP)
C'est un comité composé de parents qui a le rôle de promouvoir la participation parentale en éducation, à tous les niveaux, et de donner son avis sur divers sujets qui concernent le fonctionnement du centre de services scolaire. Le CP agit aussi à titre de porte-parole des parents auprès du centre de services scolaire. Il est formé d'un représentant des parents de chaque école et d'un représentant des parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

EN CAS D'INSATISFACTION

Une plainte peut être faite lorsque vous n'êtes pas satisfait de la manière dont l'école a répondu à une situation concernant votre enfant. Voici ce qu'il faut faire :

1 Dans un premier temps, vous devez communiquer avec la personne concernée pour lui exposer votre point de vue et tenter de trouver un terrain d'entente.

2 Si votre insatisfaction persiste, communiquez avec la direction de l'école pour lui exposer votre point de vue et tenter de trouver un terrain d'entente.

3 Si la réponse donnée ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au Service Relations avec les parents et les élèves du centre de services scolaire, qui tentera de concilier les positions des deux parties et d'en venir à une solution satisfaisante :
514 380-8899, poste 3950.

Pour en savoir plus sur la façon de régler un différend : cssdgs.gouv.qc.ca/protecteur

IMPORTANCE D'UNE SAINE ALIMENTATION

Toutes les cafétérias et les machines distributrices situées dans les écoles du CSSDGS offrent des aliments sains et conformes aux recommandations du Guide alimentaire canadien, que vous retrouverez au : guide-alimentaire.canada.ca/fr.

Le midi, les élèves peuvent quitter pour aller manger à la maison ou autre endroit, avec la permission des parents. Ceux qui restent à dîner à l'école peuvent apporter leur repas dans une boîte à lunch ou apporter de l'argent pour acheter un repas à la cafétéria. Certaines écoles possèdent des fours à micro-ondes pour réchauffer les plats. Prévoyez des ustensiles (cuillères, fourchettes, couteaux, baguettes).

TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves du secondaire qui demeurent à une distance de marche de 2 000 mètres ou plus de leur école auront les services gratuits de transport scolaire.

Tous les autres élèves peuvent :

MARCHER JUSQU'À L'ÉCOLE
UTILISER LE TRANSPORT EN COMMUN À LEUR FRAIS, SI PRÉSENT DANS LE SECTEUR
ÊTRE TRANSPORTER PAR UN PARENT OU UNE AUTRE PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LES PARENTS

Si votre enfant doit fréquenter l'école d'un autre secteur pour avoir accès aux services de francisation, il sera transporté en autobus gratuitement.

Pour en savoir plus sur le service du transport scolaire du CSSDGS :

cssdgs.gouv.qc.ca/transport-scolaire

BESOIN D'AIDE?

Le CSSDGS, dans sa mission éducative, accorde une grande importance à la bienveillance. Bien que son rôle soit centré sur la réalité des élèves, il est parfaitement conscient que l'éducation est avant tout un travail d'équipe (école-famille-communauté). Les organismes communautaires qui se trouvent sur son territoire sont des partenaires essentiels au bien-être des familles et des enfants et le CSSDGS est fier de faire équipe avec eux pour aider nos familles dans les moments difficiles.

Que ce soit pour :
• L'aide alimentaire • L'aide psychosociale • L'aide aux familles • L'aide en santé
• L'aide à l'emploi et à la formation • L'aide à la recherche de logement • L'aide aux élèves HDAA

211qc.ca
Plus de 5000 organismes pour vous aider

N'hésitez pas à consulter le 211qc.ca
7 jours / 8 h à 18 h
(ou composez le 211 par téléphone)

PASSEZ À L'ACTION
ALLIANCE CARRIÈRE TRAVAIL

SAFIR
Service d'accueil et de formation en immigration pour le Roussillon

SERVICES POUR FACILITER VOTRE INTÉGRATION AU QUÉBEC Accueil et établissement • Diversité et intégration • Travailler au Québec
SERVICES SUR MESURE / SANS FRAIS
Pour en savoir plus : safir@alliancect.ca / 450 977-0223

Cliquez ici pour consulter le dépliant SAFIR

SERVICES POUR ADULTES NON FRANCOPHONES

Cours de français
Temps plein (30 h/sem.) ou temps partiel (min. 15 h/sem.)

Cours de communication orale et écrite : grammaire, vocabulaire, compréhension orale, expression orale, lecture, expression écrite, culture et civilisation. Activités sociales et culturelles.

Soutien à l'emploi - Intégration socioprofessionnelle (ISP)
Cours de français (professionnel) • CV • Entrevue • Recherche d'emploi
Orientation professionnelle • Visites exploratoires • Stages en entreprise
Maintien en emploi • Intégration sociale et culturelle

Soutien financier
Sous réserve d'une évaluation faite par Emploi-Québec ou par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, une aide financière pourrait être allouée aux candidats durant leur formation.

COMMUNIQUEZ AVEC LE CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES DES GRANDES-SEIGNEURIES :

Édifice d'Abbotsford
6, rue d'Abbotsford
Châteauguay J6J 1K3
514 380-8899, poste 5871
fga.dabbotsford@cssdgs.gouv.qc.ca

Édifice Sainte-Catherine
5405, boul. Marie-Victorin
Sainte-Catherine J5C 1L9
514 380-8899, poste 4241
fga.saintecatherine@cssdgs.gouv.qc.ca

AUTRES RESSOURCES : Mozaïk Portail
Teams et Google Classroom

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
50, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 4V3
T 514 380-8899
C communications@cssdgs.gouv.qc.ca
W cssdgs.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Québec